

Crash test

Recherche compromis budgétaire désespérément

Ou comment faire voter une loi de finances sans majorité parlementaire



*Mécomptes publics,
François Ecalte*

Si la France était un pays du nord de l'Europe, Ensemble et Les Républicains signeraient un contrat de coalition et le mettraient en application sur la durée du quinquennat. Mais nous n'avons pas la culture du compromis. Ils peuvent néanmoins s'entendre au cas par cas sur des projets de lois, plus probablement sur des sujets économiques comme l'âge de la retraite.

Les lois absolument nécessaires sont en fait très rares, et on pourrait même imaginer un gouvernement intérimaire gérant les affaires courantes en utilisant son seul pouvoir réglementaire pendant de longs mois, comme ce fut le cas en Belgique (541 jours en 2010-2011). Toutefois, une loi au moins devra être votée avant la fin de l'année, la loi de finances initiale pour 2023. En l'absence d'une loi de finances, les impôts ne peuvent pas être prélevés et les comptables publics ne peuvent pas payer les fonctionnaires, les fournisseurs de l'État...

“Les lois absolument nécessaires sont en fait très rares, et on pourrait même imaginer un gouvernement intérimaire gérant les affaires courantes en utilisant son seul pouvoir réglementaire pendant de longs mois, comme ce fut le cas en Belgique”

En outre, la plupart des crédits budgétaires sont limitatifs, et il faut une loi de finances rectificative pour les majorer significativement. La loi sur le pouvoir d'achat annoncée par le gouvernement devra être accompagnée par, ou prendre la forme, d'une loi de finances rectificative. À défaut, des mesures comme le dégel du point d'indice des fonctionnaires ne pourront pas être appliquées.

Il faudra donc qu'une partie des républicains votent les projets de lois de finances, ou tout au moins s'abstiennent de voter une motion de censure si le gouvernement engage sa responsabilité sur ces projets en utilisant l'article 49 alinéa 3 de la Constitution (si la motion de censure n'est pas votée par la moitié des membres de l'Assemblée, la loi de finances est considérée comme adoptée).

Or d'une part, une loi de finances est la traduction budgétaire des priorités d'un gouvernement et de ses objectifs dans de nombreux domaines ; d'autre part, Les Républicains ont fortement critiqué la politique budgétaire des gouvernements du précédent quinquennat. Il faudrait qu'Ensemble et Les Républicains fassent des concessions et trouvent un compromis, ce qui n'est pas acquis.

Sortie de secours sans précédent

Si le Parlement ne s'est pas prononcé sur le projet de loi de finances dans les 70 jours qui suivent son dépôt, l'article 47 alinéa 3 de la Constitution ouvre une sortie de secours pour éviter le blocage des services publics en précisant que “les dispositions du projet peuvent être mises en vigueur par ordonnance”. Il s'agirait d'une ordonnance très particulière, sans loi d'habilitation votée par le Parlement. Cette procédure n'a jamais été utilisée, et le Conseil constitutionnel n'a donc pas eu à préciser dans quelles conditions elle pourrait l'être, ce qui en fait une solution très incertaine sur le plan juridique.

“Si le Parlement ne s'est pas prononcé sur le projet de loi de finances dans les 70 jours qui suivent son dépôt, la Constitution ouvre une sortie de secours pour éviter le blocage des services publics en précisant que “les dispositions du projet peuvent être mises en vigueur par ordonnance”

On peut enfin noter que les procédures d'adoption des lois de financement de la sécurité sociale sont calquées sur celles des lois de finances, et que leurs enjeux sont un peu moins importants dans la mesure où elles fixent seulement des objectifs de dépenses, et non des crédits limitatifs.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)